

INTERVIEW DE M. JACQUES CHIRAC, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ACCORDÉE À LA REVUE "ARABES", LE 26 OCTOBRE 2001, SUR LA FRANCOPHONIE, LA MAÎTRISE DE LA MONDIALISATION PAR LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE, LE DIALOGUE ENTRE LES ESPACES LINGUISTIQUES, LES VALEURS DE LA FRANCOPHONIE ET L'AIDE INTERNATIONALE AUX PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE.

26 OCTOBER 2001 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION : Dans quelles conditions un texte reconnaissant le principe de l'exception culturelle pourrait-il être débattu avec les Etats-Unis, au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce ?

LE PRESIDENT : La mondialisation, nouvelle étape de l'aventure humaine, est exaltante à bien des égards, mais porteuse de risques qu'il faut maîtriser. Parmi eux, une tendance à l'uniformisation. Il faut s'y opposer résolument : elle peut appauvrir la civilisation. Et, contraire au génie humain, elle provoque une réaction de rejet.

Voilà pourquoi le combat pour la diversité culturelle s'impose absolument. Je préfère ce terme à celui "d'exception culturelle", car il me semble mieux reconnaître que chaque culture est une composante à part entière de la culture universelle. Il s'agit de défendre la possibilité pour chacune de s'exprimer, de produire et d'innover au même titre que les autres, dans le respect des valeurs exprimées par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'avenir de la diversité culturelle ne se réduit en aucun cas à la dimension commerciale des échanges culturels. C'est un enjeu politique, social, spirituel autant qu'économique, qui doit faire l'objet d'un débat général dans l'enceinte créée par les Nations Unies à cette fin, c'est à dire l'UNESCO.

La conférence générale de l'UNESCO est consacrée cette année à ce thème. La Francophonie appelle à l'adoption d'une déclaration sur la diversité culturelle, à laquelle, sous notre impulsion, un groupe d'Etats travaille déjà. Ce texte consacrera la légitimité de l'action culturelle des Etats et gouvernements, qui doivent pouvoir développer les politiques culturelles de leur choix, appuyées par des mécanismes de soutien. Il s'imposera à tous, y compris à l'OMC.

QUESTION : Peut-on parler d'une nécessaire "stratégie de reconquête" pour la langue française, qui doit notamment s'approprier les nouvelles technologies et réinvestir le champ des relations internationales ? Une telle stratégie a-t-elle été élaborée ?

LE PRESIDENT : La Francophonie doit cultiver l'ambition de maîtriser les instruments de la modernité. Elle s'imposera ainsi comme un acteur majeur du monde de demain.

Pour les nouvelles technologies, sa stratégie a deux volets. Assurer la présence du français sur les réseaux de communication modernes. Contribuer à la diffusion de ces technologies dans les pays en développement et combler le " fossé numérique ". Tels sont les objectifs du Fonds francophone des inforoutes, créé à Hanoï en 1997, programme prioritaire qu'il faudra reconduire. Telle doit aussi être notre action dans les instances internationales qui traitent de ces questions, comme l'ONU, qui prépare pour 2003 la Conférence sur la société de l'information, ou le G8, où la France et le Canada ont joué un rôle majeur dans le groupe de travail sur l'accès aux nouvelles technologies.

S'agissant de l'usage du français dans la vie internationale, nous veillons à ce que les organisations internationales respectent le pluralisme linguistique auquel elles sont tenues. Le Plan d'urgence pour le français dans les organisations internationales, également adopté à Hanoï en 1997 à l'initiative de la France, contribue au renforcement de la présence de la Francophonie dans ces enceintes. Je souhaite que ce plan soit perpétué, car c'est une pièce maîtresse de notre dispositif.

QUESTION : Quel partenariat, quelles convergences entre les espaces francophone, "latinophone" et arabophone ? Quelle place pour les grandes langues africaines au sein de l'espace francophone ?

LE PRESIDENT : La Francophonie n'entend pas mener seule le combat de la diversité culturelle. Il n'est pas celui d'une cause et d'une langue que nous prétendrions défendre contre le reste du monde. Il est universel. C'est la raison pour laquelle je plaide, avec le Secrétaire général de la Francophonie, M. Boutros BOUTROS-GHALI, pour une alliance des grandes aires linguistiques du monde, francophone, arabophone, hispanophone, lusophone mais également russophone ou germanophone, pour ne parler

que de celles qui nous sont les plus proches.

J'ai eu l'occasion de le dire à La Sorbonne en mars dernier, lors du Colloque consacré aux "Espaces Linguistiques face à la Mondialisation" : le combat pour la diversité culturelle sera l'une des grandes tâches de ce siècle. C'est lui qui, par le dialogue des cultures, permettra de progresser vers l'humanisme universel qu'appellent la maîtrise et la civilisation de la mondialisation.

Cet engagement vaut également à l'intérieur de l'espace francophone. Chaque membre y a sa langue, à laquelle il ajoute l'usage du français. Certaines occupent déjà une place éminente sur la scène internationale. Pour d'autres, des dispositifs d'appui sont nécessaires. C'est pourquoi la Francophonie a développé le concept de "langues partenaires" et a élaboré des programmes spécifiques au bénéfice de celles qui en ont besoin, telles que les langues africaines, vecteurs de cultures magnifiques.

QUESTION : Quel sens revêt le choix de Beyrouth pour la tenue d'un sommet francophone ? Quels messages destinés au peuple et aux autorités libanais, sans oublier les Libanais de la diaspora qui diffusent la langue et les valeurs francophones à travers la planète ?

LE PRESIDENT : En choisissant le Liban pour le 9ème sommet de la Francophonie, les pays membres de l'OIF ont voulu rendre hommage à l'expérience exemplaire que le Liban apporte à la Francophonie, au monde arabe, à la communauté internationale. Dans l'épreuve, il a su perpétuer les traditions de tolérance, d'ouverture et d'échanges qui forgent son identité.

Notre message aux Libanais, qu'ils vivent au Liban ou ailleurs, est qu'ils peuvent être fiers de l'oeuvre entreprise depuis la paix, qu'ils doivent avoir confiance dans leur pays, dans son exceptionnel rayonnement, dans son aptitude à réussir la reconstruction et la modernisation courageusement engagées.

QUESTION : Comment reconnaître à l'Algérie sa place dans l'espace francophone sans nourrir les soupçons de "néocolonialisme" qu'alimentent les fantômes du passé ?

LE PRESIDENT : L'Algérie n'est pas membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie. C'est son choix. Je le respecte, dans l'esprit de compréhension et d'amitié profonde qui caractérise les relations de l'Algérie et de la France.

L'Algérie est un grand pays où le français est d'usage courant. Ses universités coopèrent déjà avec l'agence universitaire de la francophonie. Et nous nous sommes tous réjouis que le Président Bouteflika ait choisi de participer, en septembre dernier, à la réunion informelle de Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones qui a eu lieu à New York pendant le Sommet du Millénaire.

Les choses sont claires : l'Algérie est la bienvenue dans la Francophonie, à son rythme, et l'OIF saura faire preuve de souplesse, de pragmatisme et d'imagination.

QUESTION : Certains pays africains estiment que la prolifération d'Etats membres présentant un caractère francophone peu affirmé risque de "diluer" l'Organisation Internationale de la Francophonie, de la transformer en tour de Babel. Quel est votre avis ?

LE PRESIDENT : La Francophonie a suscité au cours de la dernière décennie l'intérêt de nombreux pays d'Europe centrale et orientale. Au sortir d'une longue période douloureuse, ils aspiraient à participer à des instances dont ils partagent les valeurs fondamentales. Nous répondions à notre vocation en les accueillant ainsi.

Je pense que le processus d'élargissement a atteint une limite. Nous devons veiller à ne pas perdre en effectivité ce que nous gagnons en extension. Nous devons aussi veiller à ce que notre taille demeure en rapport avec les moyens limités de l'organisation. Pour ces raisons, il serait souhaitable de marquer une pause.

QUESTION : L'adoption en 2000 de la Déclaration de Bamako signifie-t-elle que l'espace francophone s'est doté de valeurs communes, dont certaines -respect des normes démocratiques et des droits de l'Homme - pourront présenter un caractère contraignant ? Qu'en sera-t-il des crimes de guerre ou contre l'humanité qui seraient commis dans des Etats de l'espace francophone ?

LE PRESIDENT : Dès le sommet de Cotonou, en 1995, j'ai appelé la Francophonie à contribuer mieux à l'enracinement de la démocratie et des droits de l'Homme dans les pays qui la composent. Ces valeurs sont universelles et la civilisation française a beaucoup oeuvré à leur affirmation.

La Déclaration de Bamako est l'expression d'un attachement commun à ces idéaux, d'une volonté partagée d'en assurer la réalisation au jour le jour dans chacun de nos pays.

Elle est inséparable d'un processus par lequel nous mettons en commun des ressources pour aider à la

création de l'Etat de droit, à l'émergence du pluralisme et à l'affirmation de la société civile.

Elle se renforce d'une vigilance commune, non pour juger, ce qui n'est pas sa vocation, mais pour encourager le rétablissement de la démocratie et de l'Etat de droit dans les situations de crise. Des procédures particulières sont prévues à cette fin. Sans se substituer à elles, et dans le respect de leurs attributions, l'OIF assumera cette mission en liaison étroite avec les organisations internationales dotées, par les traités, de pouvoirs de maintien et de rétablissement de la paix ou de jugement des criminels de guerre ou contre l'humanité.

QUESTION : L'Organisation Internationale de la Francophonie devra-t-elle créer des instances - judiciaires, voire politiques ou militaires- pour promouvoir la paix dans les Etats membres ? Ou, à tout le moins, l'OIF ne devrait-elle pas se concerter régulièrement, dans ce but, avec d'autres organisations internationales (ONU, OUA) ?

LE PRESIDENT : Expression d'une solidarité, la Francophonie ne saurait rester passive lorsque certains de ses membres sont engagés dans des conflits armés. Elle a, au contraire, le devoir de s'impliquer dans la recherche de la paix, dans le cadre de légalité internationale. C'est pourquoi, dès le sommet de Cotonou, j'ai appelé au renforcement de la dimension politique de la Francophonie.

Sous l'impulsion de son Secrétaire général, M. Boutros BOUTROS-GHALI, elle a su intervenir à plusieurs reprises pour contribuer aux efforts de paix de la communauté internationale. Comme je vous le disais, cette action politique doit être conçue et mise en oeuvre en concertation étroite avec les organisations internationales ou régionales telles que l'ONU ou l'Union africaine.

QUESTION : On est choqué par la disparité entre les niveaux de vie de pays comme la Centrafrique et le Luxembourg, par exemple. La coopération économique, le co-développement ne restent-ils pas le parent pauvre de l'espace francophone, plus de quinze ans après son avènement ?

LE PRESIDENT : La Francophonie est comme une famille, fondée sur la solidarité qui naît d'une culture commune, d'une histoire partagée parfois et de la volonté d'aborder ensemble l'avenir. Cette solidarité vivante a besoin de se traduire en actes. Composée de pays riches, de pays en transition, de pays émergents comme de pays pauvres, la Francophonie doit contribuer au succès des stratégies de développement de ses membres, à l'éradication de la pauvreté en son sein.

Mais l'espace économique francophone n'est pas homogène et l'OIF n'est pas une agence de développement. C'est d'une autre façon que s'incarne le devoir de solidarité.

Grâce au lien francophone, la France, le Canada, la Belgique ou la Suisse privilégient naturellement les pays francophones dans leurs programmes d'aide publique au développement. Comme vous le savez, ce sont parmi les pays les plus généreux du monde dans ce domaine. Dans leurs programmes d'appui au développement institutionnel, ils favorisent l'harmonisation des normes juridiques et sociales, contribuant ainsi à l'accès de tous au bénéfice des échanges mondiaux.

De même, nos entreprises sont spontanément enclines à se tourner vers les francophones et le Forum Francophone des Affaires leur offre un cadre à cette fin. C'est ainsi que va être créée la fédération des banques francophones ou que s'organisent des filières francophones de sous-traitance.

Par ailleurs, la Francophonie organise la concertation entre francophones, pour préparer ensemble les négociations économiques et financières, à l'OMC, au FMI ou à l'ONU, et leur permettre de faire mieux entendre leur voix auprès des grands bailleurs de fonds internationaux. Ils font valoir leurs vues par des déclarations communes, comme celles adoptées lors du sommet du Millénaire en septembre 2000, ou lors de la Conférence sur les Pays les Moins Avancés cette année.

J'attache une importance particulière au développement de ce volet de notre action. Il s'est traduit, par exemple, par l'invitation de trois chefs d'Etat francophones sur les sept chefs d'Etat de pays en développement accueillis au Sommet de Gênes en juillet dernier, preuve de la place reconnue aux francophones sur la scène internationale.